

# Mise en place d'une filière bois-énergie L'exemple du Pays des Cévennes

par Laurent CARBONEL

## Présentation générale

### *Historique*

Historiquement, le Pays des Cévennes a été un pays habité, riche de valeurs et d'une culture particulière, véritable modèle de civilisation cévenol.

Enclavée physiquement et ouverte sur le monde et ses idées, cette "terre de liberté et d'autonomie" a été façonnée par la main de l'Homme.

Ses habitants y ont bâti un univers à part, véritable constellation de hameaux nichés au cœur de vallées profondes, offrant une vie faite de relations humaines riches et proche de la nature.

Avec l'avènement des civilisations de la châtaigne, du ver à soie, du charbon, le pays a connu différents âges d'or et plusieurs périodes de grande prospérité.

L'exode rural d'après-guerre et les difficultés de l'ère industrielle, mais aussi le développement d'une société plus standardisée et normative, ont plongé ce territoire dans une crise profonde qui s'est traduite par un déclin démographique et socio-économique.

La fin du modèle industriel et les tentatives de reconversion des années 80 et début 90, n'ont pas permis un renouveau pour l'ensemble du territoire.

## ***Le Pays des Cévennes, une volonté politique***

Le Pays des Cévennes est le fruit d'une volonté politique partagée dépassant les clivages partisans et reposant sur une volonté commune de redonner à ce territoire une prospérité nouvelle pour le futur.

Cette volonté s'appuie sur un héritage historique et culturel commun ; intègre le champ des opportunités nouvelles du futur ; engage le territoire dans une perspective d'avenir.

L'ambition est de faire revivre le Pays des Cévennes et lui donner tous ses atouts de développement pour le XXI<sup>e</sup> siècle en le promouvant par son offre d'un mode de vie attractif pour le futur, ancré dans les valeurs cévenoles.

Dans cette perspective, il s'agit de faire du Pays des Cévennes :

- un monde habité par des hommes et des femmes de caractère dans un cadre naturel privilégié ;

- un espace aménagé, maîtrisé, construit par la main de l'Homme ;

- un univers économiquement autonome ouvert aux technologies modernes et aux marchés émergents.

Un tissu de relations, ouvertes sur le monde, favorisant sa richesse et son rayonnement

### ***Valoriser la filière bois***

Dans ce contexte problématique, où la survie d'activités humaines est en question tout autant que le fragile équilibre naturel d'un milieu écologique exceptionnel, les élus et responsables du Pays des Cévennes, en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'univers forestiers (propriétaires, exploitants, transformateurs, transporteurs) ont décidé de réfléchir ensemble à un projet commun de valorisation économique et de préservation des richesses et ressources forestières du Pays.

Ce projet a notamment pour ambition de développer de véritables activités économiques durables, créatrices d'emplois, au travers de la valorisation de savoir-faire et pratiques en liaison avec l'environnement (naturel et culturel) du Pays des Cévennes.

Afin de travailler à l'élaboration de ce projet, mais aussi de répondre aux urgences actuelles de la filière-bois sur le Pays des

Cévennes, les élus et les acteurs forestiers ont décidé d'engager conjointement :

- une démarche d'élaboration d'une Charte forestière de territoire qui abordera trois grandes thématiques transversales :

- \* défense des forêts contre l'incendie (DFCI) et protection de l'environnement,

- \* bois-énergie et valorisation économique de la ressource,

- \* valorisation éco-touristique et forêt partagée ;

- la structuration dès à présent d'une filière bois-énergie amont-aval à l'échelle du Pays des Cévennes. La création de cette filière est liée à l'urgence d'agir dès à présent, afin de répondre aux difficultés économiques des acteurs de la filière bois. Il s'agit en effet de valoriser économiquement la ressource forestière du territoire, mais aussi de développer les énergies renouvelables à l'échelle du Pays et au-delà (bassins consommateurs des grandes agglomérations régionales).

### ***La démarche de Charte forestière de territoire***

Le territoire connaît, autour de deux grandes entités (Cévennes et Garrigues), une très forte réalité forestière. Celle-ci constitue une ressource potentielle immense, mais aujourd'hui peu exploitée et mise en valeur malgré de forts enjeux territoriaux.

En parallèle de ce constat des enjeux cruciaux se font sentir, exacerbés par la dynamique démographique actuelle :

- économiques tout d'abord avec, dans un territoire fortement fragilisé, la possibilité de développer la gestion sylvicole et de valoriser une ressource bois très mal exploitée, notamment par la structuration d'une filière bois-énergie ;

- sociaux et humains ensuite, avec d'une part, la nécessité de maintenir et de créer des emplois et d'autre part, la volonté d'améliorer la complémentarité et les échanges urbain – rural ;

- environnementaux enfin, avec la nécessité de prévenir les risques naturels, en particulier les incendies, et la volonté de reconquérir l'espace et de protéger et mettre en valeur les patrimoines naturel et culturel cévenols.

Le traitement de ces enjeux appelle, de par leur nature, des réflexions et des réponses transversales et prospectives.

Par son aspect structurant et concerté, la Charte forestière de territoire apparaît donc au Pays Cévennes comme l'outil pertinent pour insuffler une dynamique d'avenir au secteur forestier du territoire et intégrer la forêt au sein d'une dynamique territoriale plus large.

La Charte forestière sera ainsi un outil au service d'un objectif de développement durable : valoriser la multifonctionnalité de la forêt et l'inscrire dans son cadre territorial pour en faire un atout économique, tout en préservant la qualité de vie et en protégeant les habitants et l'environnement.

## La structuration d'une filière bois-énergie à l'échelle du Pays des Cévennes

La structuration de cette filière vise à répondre aux difficultés actuelles des acteurs et professionnels de la forêt et inscrire la valorisation des ressources forestières du territoire dans une logique de développement durable.

Elle repose sur une analyse et une volonté.

### L'analyse :

Il existe une ressource forestière en très grande quantité qui peut être exploitée sans toucher au stock (prélèvement de l'accroissement seulement).

Il existe des professionnels en capacité de réaliser cette exploitation, mais dont la situation économique se dégrade d'année en année faute de capacité à rentabiliser leurs activités (marges et volumes insuffisants).

Il existe des propriétaires (publics et privés) qui ne trouvent pas de débouchés à leurs productions forestières.

Il existe une demande en matière de bois-énergie (chaudières automatiques) qui est freinée par l'absence de sécurisation de l'approvisionnement.

### La volonté politique :

La valorisation économique de la forêt est un enjeu décisif pour le Pays.

Cela contribue aussi à la prévention de risques, à l'aménagement de l'espace, au

maintien de la biodiversité et à l'entretien d'un espace forestier susceptible d'accueillir des activités humaines (touristiques notamment).

La puissance publique souhaite favoriser le développement des énergies renouvelables.

## Situation forestière du Pays au sein du massif cévenol

Le massif cévenol s'étend sur deux départements, la Lozère (bordure sud/sud-est) et le Gard (bordure nord/nord-est), soit sur 251 000 ha. Les formations boisées représentent 67 % de ce territoire (168 800 ha) dont 82 % sont considérées comme productives (138 611 ha).

L'occupation des sols du massif cévenol est variée (terres agricoles, landes et friches, formations boisées), avec une dominance très forte des formations boisées (Cf. Tab. I).

Le volume actuellement sur pied est de près de 16 millions de m<sup>3</sup> (~ 9 M de feuillus et ~ 7 M de résineux), Cf. répartition Tab. II.

L'accroissement annuel (Cf. Tab. III) est de plus de 680 000 m<sup>3</sup> (~ 335 000 m<sup>3</sup> pour les feuillus et ~ 345 000 m<sup>3</sup> pour les résineux).

Concernant la récolte actuelle, il est difficile de disposer de statistiques précises, car

**Ci-dessous,**  
**de haut en bas :**

**Tab. I :**

Occupation du sol en Cévennes, surfaces en ha

**Tab. II :**

Volumes sur pied (m<sup>3</sup>) pour les feuillus et les résineux

**Tab. III :**

Accroissement annuel (en m<sup>3</sup>) pour les feuillus et les résineux

	Hautes Cévennes	Basses Cévennes à pin maritime	Basses Cévennes à châtaignier	Total	%
Terrains agricoles	13 049	3 526	4 596	21 171	8
Formations boisées	62 145	39 092	67 563	168 800	67
Landes et friches	26 508	3 885	13 564	43 957	18
Autres	5 261	6 801	4 994	17 056	7
Total	106 963	53 304	90 717	250 984	100

	Hautes Cévennes	Basses Cévennes à pin maritime	Basses Cévennes à châtaignier	Total
Feuillus	4 412 522 m <sup>3</sup>	1 014 446 m <sup>3</sup>	3 477 830 m <sup>3</sup>	8 904 798 m <sup>3</sup>
Résineux	4 268 103 m <sup>3</sup>	1 415 200 m <sup>3</sup>	1 342 530 m <sup>3</sup>	7 025 833 m <sup>3</sup>
Total				15 930 631 m <sup>3</sup>

	Hautes Cévennes	Basses Cévennes à pin maritime	Basses Cévennes à châtaignier	Total
Feuillus	142 845 m <sup>3</sup>	40 730 m <sup>3</sup>	150 949 m <sup>3</sup>	334 524 m <sup>3</sup>
Résineux	195 309 m <sup>3</sup>	71 958 m <sup>3</sup>	80 283 m <sup>3</sup>	347 550 m <sup>3</sup>
Total				682 074 m <sup>3</sup>

les données auprès des utilisateurs de bois sont globalisées au niveau des départements.

On peut estimer qu'elle représente 50 % de l'accroissement annuel des résineux, dont 30 % du volume total des arbres coupés reste sur le parterre des coupes. Quant aux feuillus, leur récolte est anecdotique (< 1 %). Par exemple, pour le châtaignier dont le volume sur pied est de 3,8 M m<sup>3</sup> et l'accroissement annuel de 140 000 m<sup>3</sup>, la récolte (autoconsommation en bois de chauffage comprise) n'excède pas 7 à 8 % de cet accroissement.

A cela plusieurs raisons :

- la disparition totale des débouchés traditionnels des deux essences prépondérantes de ce territoire à savoir le pin maritime (bois de mine) et le châtaignier (tannin, panneaux de particules et piquets de vigne pour le vignoble languedocien) ;

- le relief montagneux qui rend difficile la mobilisation des bois (pente, accès difficile) sur environ 30 % du territoire.

On peut donc estimer que 20 à 30 % de la ressource disponible ne peut être mobilisée. Cela étant dit le volume de bois accessible et disponible pour le bois-énergie se chiffre en millions de m<sup>3</sup>.

### **De nouveaux besoins de consommation**

Aujourd'hui, la demande de bois-énergie (sous la forme de chaufferies automatiques à bois) à l'échelle du Pays des Cévennes

demeure limitée (l'estimation des tonnages annuels actuels est inférieure à 2000 t/an).

Quelques expériences d'installation de petites unités de production énergétique à partir du bois existent, ainsi que des installations privées. L'approvisionnement demeure artisanal de proximité ou s'effectue dans une logique d'auto-consommation.

### **Le projet de structuration d'une filière bois-énergie**

Afin de lancer une dynamique de création d'une filière bois-énergie, les élus du territoire du Pays se sont engagés à soutenir la demande de consommation de bois-énergie (chaudières automatiques) au travers de l'équipement d'infrastructures publiques (Hôpital, HLM, Lycées, Collèges, Écoles...).

Ils sont engagés à mettre en place des plateformes de séchage de plaquettes forestières et d'approvisionnement à proximité des zones de consommation. Ces aires seront mises à disposition des professionnels de la filière afin de structurer et soutenir cette activité.

Une promotion de l'équipement en chaudières automatiques à bois sera engagée afin de soutenir la demande locale et permettre un développement de cette activité.

L'objectif est que à terme, le territoire du Pays puisse exporter du bois-énergie vers les bassins de consommation majeurs (Montpellier, Nîmes, Avignon). Le transport par voie ferrée pourrait alors s'avérer la solution économiquement la plus rentable.

Établi à partir d'une mise en synergie d'initiatives privées, soutenues par les acteurs publics du territoire, ce projet est particulièrement important, car il représente une illustration significative du type d'activités économiques qu'il est possible et pertinent de développer en Cévennes.

L'objectif de cette démarche consiste à assurer à une filière qui se mettrait en place des débouchés commerciaux significatifs afin d'amorcer le processus et permettre un premier niveau d'ajustement offre – demande (Cf. encadré ci-contre).

Au total, la filière bois-énergie du Pays des Cévennes pourrait s'appuyer sur un volume prévisionnel estimatif en accroissement de 6 à 7 000 t/an (à 30% d'humidité) à l'horizon 2008, soit un volume à fournir de l'ordre de 10 000 t/an.

### **Des besoins publics structurants à court terme**

- Hôpital d'Alès (+ 2 000 t/an)
- Lycée Saint-Christols (+ 300 t/an)
- Office HLM La Grand'Combe (+ 1 000 t/an)
- Office HLM Un toit pour tous (+ 1 000 t/an)
- OPAC Logis Cévenols (+ 1 000 t/an)
- Écoles, communes et communautés... (environ 1 000 t/an)

### **Des besoins nouveaux à susciter progressivement**

Par une dynamique publique et le développement d'une offre se structurant peu à peu

- Communes et communautés
- Acteurs et organismes publics et parapublics
- Entreprises
- Particuliers
- Métropoles voisines : Nîmes, Montpellier, Avignon, Arles

Ce volume apparaît suffisant pour amorcer une filière, avec pour objectif une montée en puissance significative à assurer tant au niveau des structures publiques et parapublics qu'au niveau du secteur privé (particuliers notamment). Cette montée en puissance est prévue au travers d'un travail de promotion et de communication à réaliser de façon concertée entre le Pays des Cévennes et les professionnels de la filière.

Il est à noter qu'une démarche de sensibilisation et de mobilisation d'acteurs publics pour favoriser la mise en place de chaudières à bois automatiques a été initiée. Un premier projet de Pôle d'excellence rural (PER) a ainsi été élaboré par le Groupe d'action locale (GAL) Cévennes rassemblant notamment différents projets d'équipement de bâtiments publics (non labellisé).

Reposant sur une dynamique locale multipartenariale inscrite dans la durée, il a été élaboré en liaison avec la démarche de Charte forestière de territoire à l'échelle du Pays des Cévennes qui aura notamment en charge le déploiement de différents aspects du projet.

En effet, la Charte aura ensuite à travailler sur :

- la programmation annuelle des zones d'exploitation futures, de façon à assurer l'approvisionnement de la filière ;
- la programmation cohérente d'aménagements destinés à la fois à la DFCI et à l'exploitation forestière (pistes DFCI et d'exploitation notamment) ;
- la définition de conditions d'exploitation durable de l'espace forestier (une charte de qualité Pays Cévennes sera établie). Il s'agit notamment d'assurer une exploitation respectueuse de l'environnement et des paysages ;
- la formation des acteurs et intervenants de la filière (chauffagistes notamment), afin d'assurer la présence de compétences professionnelles à tous les niveaux de la filière (du producteur au consommateur en passant par le réparateur) ;
- la sensibilisation des acteurs à l'utilisation de cette énergie et sa promotion à l'attention des acteurs publics, mais aussi privés (entreprises, associations...) ;

De par sa transversalité, elle assurera également une cohérence entre les orientations et niveaux de développement soutenables de cette filière et les autres usages de la forêt (environnementaux, touristiques...).

## ***Importance de la ressource mobilisable sur le Pays des Cévennes***

La ressource bois mobilisable à l'échelle du Pays pour une telle filière apparaît importante. Elle est constituée principalement par la ressource forestière d'une part et par le recyclage du bois, d'autre part.

Pour ce qui concerne la ressource forestière, on peut estimer à plus de 20 000 t/an la ressource facilement mobilisable sur le Pays des Cévennes. Il s'agit de la ressource facilement mobilisable et du prélèvement d'une partie seulement de la croissance annuelle naturelle, sans toucher au stock (Cf. encadré ci-dessous).

Dans ces conditions, les coûts de production des plaquettes forestières peuvent être compétitifs par rapport aux coûts des énergies fossiles.

Les conditions d'exploitation de cette ressource peuvent également être maîtrisées (impact sur les paysages, sur la faune et la flore...) de façon à s'inscrire dans une logique de développement durable et d'aménagement du territoire du Pays.

Les différents acteurs de la filière avec qui le Pays s'est concerté souscrivent à cet objectif (les actions qui s'inscriront dans la Charte forestière de territoire du Pays des Cévennes permettront notamment de donner des suites opérationnelles à cette démarche de gestion durable : une charte qualité sera mise en place.

### **Une ressource disponible selon différentes provenances**

- Forêt domaniale gérée par l'ONF
- Forêt privée
- Forêt communale bénéficiant du statut forestier
- Recyclage de bois : environ 1 000 t/an

### **Des coûts qui dépendent de plusieurs facteurs dont la maîtrise est importante**

- Prix du bois sur pied
- Travail de coupe, de débardage et de broyage
- Stockage
- Reprise et livraison

### **Des coûts estimatifs prévisionnels très différents selon la provenance**

- Plaquettes forestières : prix moyen d'environ 30 € / m<sup>3</sup>
- Plaquettes de rebus : prix moyen d'environ 7 € / m<sup>3</sup>

À terme, cette quantité pourrait être multipliée par 3 ou 4 en exploitant de la ressource moins facilement mobilisable et donc moins bon marché (la mise en exploitation dépendra alors du coût des énergies fossiles et de l'évolution de la demande de bois-énergie pour chaufferies automatiques).

Pour sa part, le volume actuel de bois recyclé disponible pour la filière bois-énergie sur le Pays des Cévennes est de l'ordre de 1 000 t/an environ.

Il ressort de cette évaluation qu'il est aisément possible pour le territoire du Pays des Cévennes d'assurer une alimentation de la filière bois-énergie de façon autonome compte tenu de la ressource disponible existante et des capacités prévisionnelles de consommation à court et moyen termes, et ce dans des conditions respectueuses de l'environnement.

À moyen et long termes, la ressource disponible pourrait aisément permettre d'envisager d'exporter du bois au-delà des limites du territoire, avec toutefois l'enjeu de maîtrise des coûts de transport (compte tenu de leur impact sur le prix des plaquettes forestières).

L'organisation dès à présent de la filière d'approvisionnement intégrant les possibilités de transport par voie ferrée apparaît importante dans une logique de développement à moyen et long termes de la filière bois-énergie du Pays.

### **Les compétences existantes sur le territoire et leur mobilisation**

Le territoire du Pays des Cévennes (et plus largement celui du massif des Cévennes) dispose de professionnels compétents et expérimentés dans les métiers liés à l'exploitation et à la transformation du bois, mais aussi en matière de génie climatique et chauffagistes.

L'inventaire disponible permet notamment de recenser les professionnels suivants :

- 44 pour l'amont de la filière : exploitants, transformateurs, ébénistes, scieurs...;
- 100 pour l'aval de la filière : chauffagistes, dont certains formés et/ou expérimentés aux chaudières bois.

En outre, l'univers forestier est relativement structuré sur le territoire du Pays et les responsables et acteurs institutionnels concernés sont fortement mobilisés autour du projet de développement de la production et de la consommation de bois-énergie sur le

territoire du Pays des Cévennes (et plus largement) :

- syndicat des propriétaires forestiers ;
- groupement de développement forestier du Gard ;
- coopérative de la Forêt privée Lozérienne et Gardoise ;
- Office national des forêts (ONF) Gard et Lozère ;
- Centre régional de la propriété forestière (CRPF) du Gard et de la Lozère.

Différents échanges et séances de travail et de concertation ont permis de préfigurer la filière bois-énergie, de concert avec ces différentes parties prenantes.

Pour l'ensemble des acteurs de la forêt et du bois, l'intérêt de la mise en place de la filière bois-énergie sur le Pays des Cévennes réside notamment dans :

- la valorisation de ressources forestières qui ne peuvent pas trouver de débouchés dans les filières nobles. La sylviculture à l'échelle du massif en sera d'autant dynamisée ;
- la possibilité pour les entreprises de travaux forestiers et les scieurs (dont la situation est souvent précaire) de conforter leur activité en donnant une valeur aux produits connexes (meilleure rentabilité de leur activité).

## ***L'organisation de la filière bois-énergie***

### **Pilotage de la démarche**

Le Syndicat mixte du Pays des Cévennes assurera la maîtrise d'ouvrage du projet, en relation avec les différents acteurs publics et privés concernés sur le territoire du Pays.

À cet effet, un groupe de pilotage sera mis en place, associant l'ensemble des acteurs institutionnels et représentants de la profession :

- CCI (Gard et Lozère),
- Chambres d'agriculture (Gard et Lozère),
- Chambres des métiers (Gard et Lozère),
- ONF (Gard et Lozère),
- Parc national des Cévennes,
- Représentants de la forêt privée,
- SAFER,
- GAL Cévennes,
- Direction départementale de l'agriculture et de la forêt DDAF (Gard et Lozère),
- Représentants de la profession (bûcheurs, scieurs, artisans du bois...),
- Réseau ferré de France (RFF),

- Service départemental d'incendie et de secours SDIS (Gard et Lozère), etc.

Différentes concertations ont été engagées pour préparer la structuration de la filière. Ce travail, dont la candidature au PER constitue une étape importante, se poursuivra dans le cadre des réflexions engagées par le Pays au travers de la Charte forestière de territoire du Pays des Cévennes.

## Principes de la filière bois-énergie du Pays des Cévennes

La création d'une filière bois-énergie (chaufferies automatiques à bois) à l'échelle du Pays des Cévennes (117 communes – 145 000 habitants) nécessite de s'appuyer sur une demande significative pour permettre à l'ensemble des acteurs publics et privés de mettre en œuvre de façon efficiente les conditions de répondre à cette demande. C'est ce qui n'avait pu être assuré jusqu'à ce jour.

Conscients de l'importance de garantir à des opérateurs privés l'existence d'un marché significatif, les acteurs publics du Pays ont décidé d'agir sur cette demande, d'autant que les coûts des énergies fossiles ont atteint des niveaux tels que la rentabilisation de chaufferies automatiques à bois est souvent réalisable sur 3 ou 4 années seulement.

Avec cette demande initiale assurée, la création d'une filière intégrant l'ensemble des niveaux nécessaires apparaît tout-à-fait réaliste, d'autant que les compétences existent sur le territoire et que la plupart des professionnels sont prêts (propriétaires, bûcherons, chauffagistes installateurs...).

Dans cette perspective, il est important de noter que l'action du Pays et des collectivités n'a pas vocation à se substituer à celle des acteurs privés. Elle vise ainsi principalement à assurer :

- le développement d'une demande publique locale (phase de création de la filière notamment) et privée (phase de développement) par l'initialisation d'une dynamique d'équipement de chaufferies automatiques à bois sur le territoire ;

- la structuration de la filière d'approvisionnement par :

- \* la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés concernés et la concertation avec eux,

- \* la mise en place de moyens et d'équipements structurants d'intérêt commun (intérêt de Pays),



\* la mobilisation de moyens d'aide aux différents acteurs pour la création et la mise en œuvre de cette filière.

Outre le projet de structuration de l'approvisionnement de la filière bois-énergie, il existe des projets publics d'installation de chaufferies automatiques à bois sur le territoire. L'analyse des projets, des besoins et des sources de financement met en évidence :

- que les projets d'équipements (publics, privés) en chaufferies sont déjà financés de façon significative (Départements, Région) à des taux de l'ordre de 50 à 60 % qui pourraient être portés à près de 70% à l'horizon 2007. Ces niveaux semblent à même de permettre aux acteurs et responsables motivés, l'installation de ces chaufferies dans des conditions financières attractives ;

- que les projets d'aide à l'investissement pour des entreprises de la filière bois-énergie sur le territoire sont financés aux niveaux maximums autorisés par l'Europe (30 à 40%).

Il est donc apparu pertinent sur le plan organisationnel et judicieux sur le plan économique, que l'effort et la contribution des collectivités locales (et du Pays) porte sur :

- le développement de la demande (Hôpital d'Alès, HLM la Grand Combe, OPAC Logis Cévenols...) ;

- la structuration de l'approvisionnement (en relation avec les professionnels) notamment au travers de :

- \* la création d'aires de stockage et de séchage pour les bois déchiquetés qui pourront être mise à disposition des professionnels de la filière via des locations à des coûts

**Photo 1 :**  
Paysage des Cévennes  
Photo N. Luigi / CRPF LR

attractifs : mise à disposition du foncier par les collectivités ; création ou réhabilitation de bâtiments de séchage pour les aires fixes par le Pays des Cévennes ; acquisition de bâches de séchage pour de petites aires de stockage mobiles par le Pays des Cévennes,

\* l'achat de matériel de déchiquetage itinérant de taille restreinte (adaptation sur tracteur 80 CV) afin de faciliter le développement d'une filière d'approvisionnement pour les particuliers (petites coupes et petits volumes) en parallèle à la mise en place d'une filière d'approvisionnement pour les grandes unités de consommation (pour cette dernière, la location de déchiqueteuses de taille importante est prévue pour les premières années).

L'implantation des aires de stockage est à concevoir en fonction :

- des zones de production ;
- des zones de consommation ;
- des disponibilités et opportunités foncières ;

de leur accessibilité via des moyens et infrastructures de transport adaptés. En particulier, l'accessibilité de certaines aires structurantes par le train apparaît un atout potentiel pour l'avenir de la filière compte tenu des possibilités de transporter des volumes importants à des coûts maîtrisés au sein du Pays, voire au-delà à termes (bassins de consommation de Nîmes et de Montpellier).

Compte tenu des quantités de bois-énergie qui seront consommées à l'horizon 2008 sur la base des demandes publiques connues à ce jour (base minimum) et leur localisation, il est d'ores et déjà possible d'évaluer les besoins en matière de stockage :

- 4 à 5 000 m<sup>2</sup> couverts et 2 à 3 ha non couverts à proximité d'Alès et la Grand Combe ;

- 4 aires de stockage secondaire réparties judicieusement sur le territoire intégrant stockage sous hangar (200 à 300 m<sup>2</sup>) et aire de stockage non couverte 800 à 1 000 m<sup>2</sup> ;

- 3 ou 4 aires de stockage temporaires (en fonction des chantiers) disposant de bâches drainantes pour la partie couverte (200 m<sup>2</sup>) et de 600 à 800 m<sup>2</sup> d'espaces non couverts.

Compte tenu des caractéristiques du territoire et d'une exploration de l'existant, il apparaît pertinent et cohérent :

- de localiser l'aire de stockage principale sur le site de Tamaris sur la commune d'Alès, disposant d'un hangar de 12 m de haut au faîte pour une superficie de près de 5 000 m<sup>2</sup> sur un terrain de 4 ha. Ce site, desservi par la route et la voie ferrée ne nécessite que quelques aménagements. Il présente en outre l'avantage d'être situé à proximité du site de Cévennes déchets (bois de rebus) ;

- de localiser les aires de stockage secondaires sur les sites suivants (compte tenu des projets de chaufferies, de leur accessibilité, de leur proximité avec les secteurs où la ressource est facilement mobilisable et de la présence de professionnels) ;

- pour les aires temporaires, leur emplacement est fonction de la localisation des chantiers.

Sur le principe, ces aires seront mises à disposition des professionnels de la filière sous forme de locations.

L'apport des communes ou communautés se fera au travers de la mise à disposition de foncier.

Celui du Pays sera réalisé au travers de la création de bâtiments nouveaux ou l'aménagement des bâtiments existant en vue de leur location (via la structure Alès-Myriapolis – guichet unique à vocation économique, associant collectivités publiques et chambres consulaires, intervenant sur le territoire du Pays et disposant d'une expérience significative en matière d'accueil et de développement d'entreprises : ateliers relais...).

En ce qui concerne l'acquisition d'une petite unité de déchiquetage mobile, elle sera réalisée par le Pays qui pourra la mettre à disposition des utilisateurs (sur la base d'une convention et d'une location à prix coûtant).

L'appui politique et technique à la mise en place de la filière sera assuré par le comité de pilotage et la Mission bois-énergie localisée au sein de la CCI de Mende.

**Photo 1 :**

Paysage des Cévennes,  
Saint-Martial  
Photo N. Luigi / CRPF LR



Certaines aires de stockage pourraient à terme constituer la base de zones artisanales spécialisées "bois" et permettre l'implantation d'activités liées au bois et à sa transformation (scieurs, ébénistes...)

Cela permettrait notamment de conforter les activités d'exploitation et de transformation du bois existante en procurant aux propriétaires, aux exploitants et aux professionnels du bois de nouveaux débouchés et une filière d'écoulement complémentaire de bois non valorisables autrement.

## Les moyens à mettre en place pour développer la filière bois-énergie du Pays des Cévennes

### Production et exploitation

- Engagements des propriétaires forestiers quant aux capacités de production et aux conditions d'exploitation ;
- Amélioration des pistes en forêt (pistes forestières, pistes DFCI...) pour faciliter les conditions l'exploitation de la ressource (plans pluri-annuels).

### Stockage

- SNCF : plateforme de stockage (terrains et bâtiments de type hangars ou autres), trains pour le frêt ;
- Aires de stockage structurantes, secondaires et temporaires (selon plan d'ensemble) ;
- Aménagements spécifiques de stockage du bois (hangars ou bâches spéciales).

### Pour la transformation du bois

- Zones d'activités forestières (bâtiments relais...) ;
- Matériels de transformation (déchiqueteuse...).

### Partenariat de l'ensemble des acteurs de la filière

- Collectivités publiques et chambres consulaires : soutien et développement de la demande, structuration de la filière, facilitation des projets, concertation, animation ;
- Propriétaires forestiers et professionnels du bois (bûcherons, scieurs, ébénistes, chauffagistes, vendeurs...) : inscription dans une filière performante, fiable et sécurisée, prise en compte des enjeux d'aménagement et de développement du Pays des Cévennes, enga-

gement dans un projet de développement durable visant à faire du Pays un territoire d'excellence en matière de production et de consommation d'énergies renouvelables.

## Le financement du projet

### *Financements à prévoir pour la mise en place de la filière :*

- Infrastructure stockage bois (bâtiments, foncier, équipements) : aménagements Tamaris (bâtiment 5 000 m<sup>2</sup> + 3 ha de terrain avec accès route et voie ferrée) ; aires / hangars 200 m<sup>2</sup> à Jalcreste + Genolhac + St-Jean du Gard + autres sites ; aires + bâches stockage sur sites en fonction des travaux forestiers et zones de consommation ;
- Matériels de déchiquetage : déchiqueteuse mobile autonome ;
- Ingénierie pour l'accompagnement du projet : Pays des Cévennes, Mission Bois-Énergie CCI Mende et Alès ;
- Zones d'activités forestières : bâtiments zones d'activités forestières (à venir) ; matériels de transformation (bois noble)

### *Financeurs à mobiliser :*

- État au titre de la candidature au Pôle d'excellence rurale (PER),
- Région Languedoc-Roussillon,
- Départements du Gard et de la Lozère,
- ADEME,
- Investisseurs privés.

### La demande de soutien financier du projet par le pôle d'excellence rurale / Filière Bois-Énergie

Cf. Tab. IV, ci-dessous.

**Laurent CARBONEL**  
Chargé de projet  
Syndicat mixte  
du Pays Cévennes  
BP 50089  
rue Sébastien  
30102 Alès Cedex  
Mél : carbonel.  
laurent@ville-ales.net

**L.C.**

Plan de financement prévisionnel en € HT	2007	%	2008	%
Pays Cévennes	43 000	20 %	43 000	20 %
Conseil général du Gard	21 500	10 %	21 500	10 %
Conseil général de la Lozère	21 500	10 %	21 500	10 %
Conseil régional LR	21 500	10 %	21 500	10 %
Etat	107 500	50 %	107 500	50 %
<b>TOTAL</b>	<b>215 000</b>	<b>100%</b>	<b>215 000</b>	<b>100%</b>